

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 10 mars 2021
Délibération n°2021-06

DÉLIBÉRATION N°2021- 06 : Validation du calendrier universitaire 2020-2021 modifié.

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,

Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 30 septembre 2020,

Vu la délibération 2020- 08 portant validation du Calendrier Général du CUFR de Mayotte – année universitaire 2020-2021,

Vu la délibération 2020-58 portant approbation de la modification du calendrier général du CUFR de Mayotte - année universitaire 2020-2021,

Vu l'avis du Comité Technique du CUFR de Mayotte en date du 02 mars 2021.

Considérant que :

Les 20 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver le calendrier universitaire 2020-2021 modifié.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le calendrier universitaire 2020-2021 modifié.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	17
Membres en exercice	20	Nombre de membres représentés	2
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	11		
Nombre de pouvoirs	2		

Votants	17	Pour	17	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	-----------	-------------	-----------	---------------	----------	--------------------	----------	---------------	----------

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Calendrier universitaire 2020-2021 modifié.

Fait à Dombéni, le Mercredi 10 Mars 2021,

La présidente du Conseil d'Administration du
CUFR



Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR



**Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier
des Universités le :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.

Certifié exécutoire le :

En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.

**Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction.
Document mis en ligne le :**



DEMANDE DE MODIFICATION - CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021 -PREPARATION RENTREE 2021-22

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		
1 VEN.	Nouvel an	1 LUN.		1 LUN.	vacances CUFR	1 JEU.		1 SAM.	Fête du travail	1 MAR.		1 JEU.		1 DIM.			Inscriptions	
2 SAM.		2 MAR.		2 MAR.		2 VEN.		2 DIM.		2 MER.		2 VEN.		2 LUN.				2 JEU.
3 DIM.		3 MER.		3 MER.		3 SAM.		3 LUN.	Examen session initiale	3 JEU.		3 SAM.		3 MAR.				3 VEN.
4 LUN.		4 JEU.		4 JEU.		4 DIM.	Pâques	4 MAR.		enseignements + évaluations CC	4 VEN.		4 DIM.					4 MER.
5 MAR.	Examen LAS	5 VEN.		5 VEN.		5 LUN.	Lundi de Pâques	5 MER.	5 SAM.			5 LUN.		5 JEU.				5 DIM.
6 MER.	PPV/Scd ouvert	6 SAM.		6 SAM.		6 MAR.		6 JEU.		6 DIM.		6 MAR.	Inscription	6 VEN.				6 LUN.
7 JEU.		7 DIM.		7 DIM.		7 MER.		7 VEN.		7 LUN.	Examen session 2	réinscription		7 MER.				7 SAM.
8 VEN.		8 LUN.		8 LUN.	8 JEU.		8 SAM.	Victoire 45	8 MAR.				8 JEU.		8 DIM.	8 MER.		
9 SAM.		9 MAR.		9 MAR.	9 VEN.		9 DIM.		9 MER.		9 VEN.		9 LUN.	9 JEU.				
10 DIM.		10 MER.		10 MER.	10 SAM.		10 LUN.		10 JEU.		10 SAM.		10 MAR.	10 VEN.				
11 LUN.	Reprise de l'ensemble du personnel	11 JEU.		11 JEU.	11 DIM.		11 MAR.		11 VEN.		11 DIM.		11 MER.	11 SAM.				
12 MAR.		12 VEN.		12 VEN.	12 LUN.	Révisions pour filières avec ET	12 MER.		12 SAM.		12 LUN.		12 JEU.	12 DIM.				
13 MER.		13 SAM.		13 SAM.	13 MAR.		enseignements + évaluations CC	13 JEU.	Ascension	13 DIM.		13 MAR.		13 VEN.	13 LUN.			
14 JEU.		14 DIM.		14 DIM.	14 MER.			14 VEN.		14 LUN.		14 MER.	Fête nat.	14 SAM.	14 MAR.			
15 VEN.		15 LUN.		15 LUN.	15 JEU.		15 SAM.		15 MAR.	Examen session 2	réinscription	Inscription	15 DIM.	15 MER.				
16 SAM.		16 MAR.		16 MAR.	16 VEN.		16 DIM.		16 MER.					16 VEN.		16 LUN.	16 JEU.	
17 DIM.		17 MER.		17 MER.	17 SAM.	Semaine de l'orientation	17 LUN.		17 JEU.		17 SAM.		17 MAR.	17 VEN.				
18 LUN.		18 JEU.		18 JEU.	18 DIM.			18 MAR.		18 VEN.		18 DIM.		18 MER.	18 SAM.			
19 MAR.		19 VEN.		19 VEN.	19 LUN.			19 MER.		19 SAM.		19 LUN.		19 JEU.	19 DIM.			
20 MER.		20 SAM.		20 SAM.	20 MAR.			20 JEU.		20 DIM.		20 MAR.		20 VEN.	20 LUN.			
21 JEU.		21 DIM.		21 DIM.	21 MER.			21 VEN.		21 LUN.	Examen session 2	réinscription	Inscriptions	21 SAM.	21 MAR.			
22 VEN.		22 LUN.		22 LUN.	22 SAM.			22 SAM.		22 MAR.					22 JEU.		22 DIM.	22 MER.
23 SAM.		23 MAR.		23 MAR.	23 VEN.		Examen semestres pairs session initiale	23 DIM.	Pentecôte	23 MER.		23 VEN.		23 LUN.	23 JEU.			
24 DIM.		24 MER.		24 MER.	24 SAM.	enseignements + évaluations CC		24 LUN.	Lundi de Pentecôte	24 JEU.		24 SAM.		24 MAR.	24 VEN.			
25 LUN.		25 JEU.		25 JEU.	25 DIM.			25 MAR.	L'Aïd el FITR	25 VEN.		25 DIM.		25 MER.	25 SAM.			
26 MAR.		26 VEN.		26 VEN.	26 LUN.		26 MER.		26 SAM.	Examen session 2	Examen session 2	Inscriptions + reprise des enseignements L2 et L3	26 LUN.	26 DIM.				
27 MER.		27 SAM.		27 SAM.	27 MAR.	Abol. Esclav.	27 JEU.		27 DIM.					27 MAR.		27 VEN.	27 LUN.	
28 JEU.		28 DIM.		28 DIM.	28 MER.	Examens	28 VEN.		28 LUN.		28 MER.		28 SAM.	28 MAR.				
29 VEN.	Fin semestre Impair DU Faïko et LL Droit et L2 AES			29 LUN.	29 JEU.			29 SAM.		29 MAR.		29 JEU.		29 DIM.	29 MER.			
30 SAM.				30 MAR.	30 VEN.		30 DIM.		30 MER.		30 VEN.		30 LUN.	30 JEU.				
31 DIM.				31 MER.		31 LUN.						31 SAM.		31 MAR.				

Cette proposition permet de prolonger sur le semestre pair la période des enseignements et évaluations des formations en contrôle continu intégral. Elle fixe la période de réinscription des étudiants déjà inscrits au CUFR et les journées d'accueil/prérentrée des L1 à organiser avec l'ensemble des équipes du CUFR, pédagogiques, techniques et administratives. Cette proposition prolonge sur juillet la période d'inscription administrative. A noter : seul un arrêté du directeur du CUFR non encore publié aujourd'hui peut définir la date officielle de fin des inscriptions administratives (le 15 septembre ici n'étant qu'informatif)